



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 2 février 2024

N° 2024-113

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST

Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA

M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h

M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h

M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h30

M. Jacques MANGON à partir de 17h30

M. Stéphane MARI à partir de 17h

M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25

M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45

Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h

Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30

Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30

M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45

M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël LAMARQUE de 13h10 à 14h30

Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30

Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25

M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30

M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30

Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30

M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction de l'Urbanisme Service Projet Urbain	N° 2024-113

Attribution n°5 des fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

Madame Agnès VERSEPUY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018, le Conseil de Métropole a adopté un règlement d'intervention en faveur du financement métropolitain des groupes scolaires hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Il convient de souligner que chaque demande formulée dans le cadre de ce règlement d'intervention présente des caractéristiques propres et fait l'objet d'une instruction individualisée (montant plafonné sollicité par la commune, équipement bénéficiant pour partie d'autres financements par subventions publiques ou participations des constructeurs...), ne conduisant pas systématiquement à l'application simple du coefficient voté et plafonné au montant des travaux.

C'est pourquoi des échanges entre Bordeaux Métropole et les communes ont lieu préalablement et chacune des communes est informée en amont de la présentation de la délibération d'attribution du montant prévisionnel y figurant.

Tel est le cas pour les deux nouvelles demandes de financement qui ont été déposées par les communes de Bordeaux et d'Artigues-près-Bordeaux. A l'issue de l'analyse des demandes reçues, il vous est proposé de répondre favorablement aux demandes complètes adressées par les communes dont l'objet entre bien dans le cadre du règlement et en conséquence d'attribuer les subventions maximales suivantes, figurant dans le tableau ci-dessous.

Les propositions d'attribution de fonds de concours aux communes sont les suivantes :

COMMUNE	Date demande	Ecole concernée	Nature des travaux	Montant total des travaux HT	Montant des travaux subventionnables retenus	Proposition de montant de subvention
BORDEAUX	Novembre 2022	École Naujac	Création de 2 classes supplémentaires, d'une salle de motricité	1 502 302 €	1 502 302 €	751 151 €
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	Avril 2022	GS Feydeau	Construction du groupe scolaire Feydeau de 8 classes (5 élémentaires et 3 maternelles)	5 873 860 €	4 702 484 €	2 351 242 €
				7 376 162 €	6 204 786 €	3 102 393 €

La présente délibération fait apparaître une proposition d'attribution d'un montant de **3 102 393 €**, au titre des 2 dossiers actuellement recevables.

Les participations seront versées en une seule fois, à l'achèvement des travaux et après transmission par la commune d'un état récapitulatif des dépenses HT exécutées, certifié par le comptable public.

Ce montant sera révisé à la baisse suivant le calcul du règlement d'intervention, si le montant des travaux réalisés s'avérait inférieur à celui figurant sur le dossier de demande ou si des subventions étaient perçues par les communes pour ces opérations en sus de celles connues au moment de l'instruction.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de participation financière des Communautés urbaines aux projets d'équipements de leurs communes membres, ainsi que l'article L5717-7 le rendant applicable aux Métropoles,

VU la délibération n° 2017-106 du 17 mars 2017, relative au soutien financier aux équipements scolaires municipaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,

VU la délibération n° 2017-679 du 24 novembre 2017, relative au financement des groupes scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain,

VU la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018, relative au soutien financier aux groupes scolaires communaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,

VU les courriers des maires des communes concernées sollicitant l'instruction de leurs demandes de subvention selon le règlement d'intervention voté le 6 juillet 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les demandes exprimées par les communes, assorties des dossiers complets, tel qu'exigé par le règlement d'intervention voté par délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018,

CONSIDERANT QUE ces demandes entrent bien dans le cadre des critères d'attribution, en ce que les projets consistent à créer ou agrandir des groupes scolaires pour répondre aux besoins de l'accroissement de la population scolaire non rattachable aux opérations d'aménagement, lesquelles financent par ailleurs leurs besoins propres en équipement scolaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes suivantes une subvention portant sur la réalisation de création ou d agrandissement des groupes scolaires, tel que précisé ci-dessous.

- Bordeaux, école Naujac : 751 151 €,
- Artigues-près-Bordeaux, Groupe scolaire Feydeau : 2 351 242 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces décisions, notamment les conventions financières entre Bordeaux Métropole et chacune des communes bénéficiaires,

Article 3 : d'imputer les versements des participations accordées par Bordeaux Métropole au chapitre 204, article 2041412, fonction 213 du budget des exercices concernés dans le cadre de l'autorisation de programme 05P075E18 adoptée en 2021.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Agnès VERSEPUY</p>
---	--